

Mairie d'Ablon-sur-Seine
16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine
EG/ADO/NH - 2024

DÉCISION DU MAIRE N° 2024-042

**AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX
DE RÉFECTION DU REVETEMENT DU SOL DES CIRCULATIONS DE L'ECAP N° 2024015**

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU les articles L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire l'autorité de prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU les articles R 2194-7 relatif aux hypothèses de modification d'un marché public en cours d'exécution,

VU les articles R 2194-8 relatif aux hypothèses de modification de faible montant d'un marché public,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire désire également procéder à la rénovation des couloirs de l'Espace Culturel Alain POHER, ce qui n'était pas inclus dans la prestation initiale.

DÉCIDE

La signature du marché n° 2024015 relatifs aux travaux de réfection du revêtement du sols des circulations de l'Espace Culturel d'Alain POHER avec la société **BATI PRESTIGE CORPORATION SAS**, 33, chemin des Carrières - ORLY (94310).

Ce marché s'élève à hauteur 92 316,00 € HT soit 110 779,20 € TTC. Le montant de cet avenant s'élève à hauteur de 13 076.00 € HT ce qui correspond à 15 651,20 €.

Le nouveau montant du marché s'élève à hauteur de 105 392.00 € HT ce qui correspond à **126 430,40 € TTC**. Cet avenant engendre une augmentation du montant total du marché de 14 %. En l'espèce, un avenant est possible jusqu'à 15 % d'augmentation.

Les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 21314 chapitre 312 Bat 312-1 Trav Ecap.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Madame la Trésorière Principale d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 7 août 2024.



Pour le Maire empêché
Le Maire-adjoint
Laurent FORICHON

Mairie d'Ablon-sur-Seine - 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine
Courriel : mairie@ville-ablonsurSeine.fr - Tél : 01 49 61 33 33 - Fax : 01 45 97 10 22

Adresser toute correspondance à Monsieur le Maire

REÇU EN PREFECTURE
le 09/08/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RU-094-219400017-20240807-DM2024_042-